



Association Suisse  
pour Systèmes de Qualité  
et de Management (SQS)

Règlement de produit

---

# Swiss Assessment

SWISS   
assessment



### 1. Introduction

La SQS a fixé les conditions générales ainsi que les droits et obligations en rapport avec ses prestations de service (audit, évaluation, certification et formation) dans son Règlement pour les prestations de service et les marques de garantie de la SQS.

Le présent Règlement de produit de la SQS règle le déroulement spécifique de la procédure de certification et les conditions pour l'obtention et le maintien des certifications Swiss Assessment. Ce Règlement de produit s'applique conjointement avec le Règlement pour les prestations de service et les marques de garantie de la SQS.

### 2. La procédure de certification Swiss Assessment

#### 2.1 Intentions et bases

La procédure de certification Swiss Assessment permet de confirmer la qualité de la méthode Assessment Center (méthode AC) appliquée aux membres de l'association, ainsi que de soutenir son développement. L'obtention de cette certification est conditionnée à l'adhésion à l'association Swiss Assessment ainsi qu'au bon déroulement de la procédure de certification, qui est confirmé au moyen du certificat Swiss Assessment-SQS. L'association communique vers l'extérieur les certifications réussies.

La présente procédure de certification Swiss Assessment consiste à observer et à évaluer la qualité de la méthode AC au moyen d'échantillons relevés à l'aide de points de contrôle prédéfinis et d'exemples représentatifs. Le principe de départ est qu'une entreprise fortement sensibilisée à la qualité assure des prestations d'excellente qualité. L'évaluation repose sur les statuts de Swiss Assessment et les normes AC (normes de qualité).

Outre l'évaluation de la méthode AC (exigences respectées: oui/non), la procédure doit également fournir des incitations à l'optimisation de la qualité. Ces incitations passent par des audits périodiques à l'occasion du renouvellement de la certification Swiss Assessment. L'audit se déroule en collaboration avec des spécialistes de la chaire de psychologie du travail et des organisations de l'université de Zurich (UZH). Mandatés par l'association Swiss Assessment, ces spécialistes soutiennent l'auditeur en chef au cours de la procédure de certification.

Les entreprises qui ne respectent pas les exigences minimales se voient remettre des remarques sous forme d'écarts et de recommandations concernant la marche à suivre. Ceci, y compris l'envoi et la vérification des éventuels justificatifs de mesures correctives, doit être terminé dans un délai de trois mois suivant la réalisation de l'audit de certification. Si les documents ne sont pas envoyés ou si l'audit subséquent n'apporte pas satisfaction, la procédure peut être relancée au plus tôt après un délai de douze mois.

#### 2.2 Mandat de la SQS

L'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) réalise les audits pour le compte de l'association Swiss Assessment, conformément aux dispositions du présent Règlement de produit.

## 2.3 Procédure de certification

### Première certification

### Audit de recertification

Information à l'entreprise membre (EM) Dossier de documents	Swiss Assessment	Prise de rendez-vous et information à l'entreprise membre (EM) avant l'expiration du certificat	SQS/EM/UZH
Inscription	EM/Swiss Assessment/SQS	Documents de préparation à l'audit	EM/SQS/UZH
Rendez-vous	SQS/EM/UZH	Préparation de l'audit	SQS/UZH
Préparation de l'audit à l'aide des documents prévus à cet effet	SQS/UZH	Réalisation de l'audit et inspection de l'AC sur place	SQS/UZH/EM
Réalisation de l'audit et inspection de l'AC sur place	SQS/UZH/EM	Consigner et discuter les résultats/demande de reconduction de la certification	SQS/UZH/EM
Consigner et discuter les résultats/demande de première certification	SQS/UZH/EM	Information à la commission Q, Swiss Assessment et EM	SQS/Commission Q/Swiss Assessment
Information à la commission Q, Swiss Assessment et EM	SQS/Commission Q/Swiss Assessment	Impression et envoi du certificat	SQS
Impression et envoi du certificat	SQS/EM		

#### 2.3.1 Réalisation

L'auditeur de SQS, assisté des spécialistes de l'UZH, réalise l'audit en fonction des normes de qualité de Swiss Assessment et des points de contrôle déterminés (liste de contrôle).

En cas de situation extraordinaire (manque de préparation de l'entreprise à l'audit), la suite de la procédure est décidée avec la commission de qualité de Swiss Assessment et l'entreprise examinée. Si celle-ci refuse d'émettre les documents nécessaires, l'auditeur peut interrompre l'audit. L'entreprise doit alors prendre à sa charge l'intégralité des coûts de l'audit.

En cas de reconduction de la certification, l'audit doit impérativement avoir lieu avant la fin de la validité du certificat. SQS se met en rapport avec l'entreprise pour convenir d'un rendez-vous au moins 3 mois avant l'expiration du certificat.

#### 2.3.2 Décision d'attribution du certificat

Si les résultats de l'audit sont concluants, l'auditeur SQS responsable rédige, avec les spécialistes de l'UZH, la demande d'attribution du certificat Swiss Assessment-SQS. En fonction de ces résultats, il peut émettre des réserves qui doivent être levées avant l'obtention du

certificat. En cas de doute, il est possible d'en appeler à la commission de qualité de Swiss Assessment qui tranche alors la question.

Si des écarts sont décelés, l'entreprise dispose d'un délai unique de 3 mois au maximum pour y remédier. L'auditeur décide au cas par cas si la justification de la correction des écarts peut être effectuée au moyen de documents ou si elle doit être apportée dans le cadre d'un audit subséquent payant.

La commission de qualité de Swiss Assessment est informée de l'attribution ou du retrait de certificats.

## 3. Certificat Swiss Assessment-SQS

### 3.1 Enoncé du certificat Swiss Assessment-SQS

Le certificat Swiss Assessment-SQS atteste que le prestataire d'Assessment Center concerné respecte les normes de qualité AC.

### 3.2 Durée de validité

Le certificat Swiss Assessment-SQS est valable pendant 3 ans; il doit être renouvelé avant l'expiration de ce délai. Le certificat Swiss Assessment-SQS expire si l'entreprise quitte l'association Swiss Assessment.

Si l'association Swiss Assessment ou SQS résilie la convention concernant la procédure de certification Swiss Assessment, les relations contractuelles individuelles (mandats de certification des clients) entre les titulaires de certificat Swiss Assessment-SQS et SQS survivent jusqu'à l'expiration des certificats, et les dispositions du présent Règlement de produit conservent leur validité.

### 3.3 Utilisation de la marque de certification Swiss Assessment-SQS

Pendant la période de validité du certificat Swiss Assessment-SQS, le titulaire peut utiliser la marque de certification Swiss Assessment-SQS dans le respect des principes énoncés ici. La marque de certification ne doit pas être modifiée.



## 4. Droits et obligations

### 4.1 Droits et obligations de l'entreprise auditée

Les dispositions du Règlement pour les prestations de service SQS doivent être respectées.

L'utilisation du certificat Swiss Assessment-SQS ou de la marque de certification Swiss Assessment-SQS à des fins commerciales est régie au point 3.3.

### 4.2 Droits et obligations de la SQS

Les dispositions du Règlement pour les prestations de service SQS doivent être respectées.

## 5. Règlement des litiges

En cas de différends liés à l'obtention du certificat, un rapport détaillé doit être transmis à la commission de qualité de Swiss Assessment. Celle-ci statuera sur les suites à donner en collaboration avec SQS-SVK (commission d'experts de SQS).

## 6. Inscription

L'inscription se fait par l'intermédiaire de l'association Swiss Assessment au moyen du formulaire d'inscription SQS. L'association transmet ensuite l'inscription à SQS, qui déclenche la procédure normale de certification.

Les documents exigés pour la préparation de l'audit doivent être mis à la disposition de l'auditeur SQS responsable ainsi que des spécialistes de l'UZH 14 jours avant la date de l'audit. S'il manque des documents importants et qu'ils ne peuvent être préparés dans un délai raisonnable, l'audit n'est pas réalisé.

## 7. Frais

### 7.1 Frais de demande

Les frais de demande pour les adhérents à l'association, dont le montant est défini par celle-ci, font partie de la certification et de sa reconduction. Les frais de demande doivent être réglés auprès de l'association Swiss Assessment.

### 7.2 Coûts de la procédure de certification SQS (sans UZH)

Le Règlement SQS en vigueur est valable pour les frais de base SQS ainsi que les prestations d'audit, tous frais compris.

L'impression du certificat est soumise aux mêmes conditions que pour les entreprises certifiées ISO 9001, conformément à la liste de prix de l'imprimerie SQS.

En ce qui concerne la préparation et la réalisation de l'audit, les valeurs de référence suivantes s'appliquent:  
Préparation de l'audit, environ 2 heures

Réalisation de l'audit avec visite de l'Assessment Center sur place, environ 8 heures

Travaux de conclusion de l'audit, environ 30 minutes  
Secrétariat, environ 1 heure

La facturation de SQS est envoyée au chef des finances de l'Association Swiss Assessment. Les coûts pour les spécialistes de UZH seront facturés séparément par UZH.

### 7.3 Coûts supplémentaires liés à un manque de préparation de l'audit par l'entreprise

Le temps supplémentaire ayant dû être engagé par SQS en raison de la mauvaise qualité de la documentation ou de la nécessité de réaliser un audit subséquent sera facturé en supplément.